



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisans et commerçants : revendications

Question écrite n° 116221

Texte de la question

Mme Marie-Louise Fort attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les dépassements d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé et sur les conséquences qu'ils entraînent sur les plus démunis d'entre les retraités. L'union nationale des indépendants retraités du commerce (UNIRC) est confrontée dans chaque région à la détresse des personnes aux revenus les plus faibles. Il en est ainsi pour les veuves avec pension de reversion, les retraités titulaire de l'ASPA par exemple. Et même si certains ont pu souscrire une protection complémentaire santé, ces assurances ne remboursent pas les dépassements d'honoraires. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend prendre des mesures destinées à encadrer les dépassements d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Louise Fort](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116221

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8324

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)